

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 282

31 janvier 2014

SOMMAIRE

A&K S.à r.l.	13501	EPPS	13514
Alymere Investments S.à r.l.	13527	Equinox Two S.C.A.	13517
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	13509	Grand-Rue Property Investments S.à r.l.	13532
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	13510	Interpal S.A.	13521
Aquarius International S.A.	13520	Jack Midco S.à r.l.	13491
Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.	13500	Luxembourg Capital Investment Advisory	13494
Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l.	13527	MOSAID Technologies Incorporated - Luxembourg Branch	13536
BA S.à r.l.	13503	Mw Property Investments S.à r.l.	13532
BEIP S.à r.l.	13500	Onyx S.A.	13534
Blaser et Schott Luxembourg S.à r.l.	13512	Paladino s.à r.l.	13500
Brasserie Chemin de Fer S.à r.l.	13535	Patentize CE	13495
BVW Kirchberg S.A.	13522	Presse du Levant S.à r.l.	13529
Cabarez S.A.	13534	ProLogis Belgium V S.à r.l.	13517
Capital Life Securities S.A.	13532	ProLogis Czech Republic III S.à r.l.	13506
Capon Property S.A.	13514	ProLogis European Finance XIX S.à r.l. ..	13523
CASA International, LLC Holdings S.C.S.	13536	ProLogis Netherlands IX S.à r.l.	13511
CLdN Bulk S.A.	13490	ProLogis Poland L S.à r.l.	13515
Compagnie Financière de Capellen S.à r.l.	13513	ProLogis Poland LXX S.à r.l.	13530
com'sept patrimonial	13505	RA Patrimoine	13505
Conversant Intellectual Property Management Inc. - Luxembourg Branch	13536	Ribadouro Finance Luxembourg S.C.A. ..	13508
Ener S.A.	13523	Sedco Capital Global Funds	13497
Ener S.A.	13510	Snaell Capital Sàrl	13525
		SPRL Freddy Lodomez Constructions ...	13508
		Steffen Production Differdange S.A.	13519
		SUNBEAM Luxembourg SA	13493

CLdN Bulk S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 55.583.

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "CLdN Bulk S.A.", ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 509 du 9 octobre, 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55583.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1477 du 5 juillet 2011.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel JADOT, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liesbeth VAN MOL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de société maritime en SOPARFI.
2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de société maritime en société de participation financière.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 1.100.- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: JADOT, BERNARD, VAN MOL, MOUTRER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/12/2013. Relation: EAC/2013/16135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Aizette, le 20/12/2013.

Référence de publication: 2013179611/62.

(130219729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Jack Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.350.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Jack Holding S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182224, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Jack Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 26, 2013, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182350 (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and having had knowledge of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers and its remuneration.
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), the sole shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint AIM Services S.a r.l. incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 74676 having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the sole shareholder.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze décembre,

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Jack Holding S.C.A, une société en commandite par actions, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 182224, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

représentée par Madame Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Jack Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2013, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 182350. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et avoir eu connaissance de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'associé unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676 et ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa seule discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèces et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société à raison de cet acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57780. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000910/115.

(130224248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

SUNBEAM Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 141.401.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE SEIZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SUNBEAM Luxembourg SA», ayant son siège social au 1, rue de l'église L-3391 Peppange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B141401, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2342 du 25 septembre 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal KULAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Josette MOLITOR, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Chantal KULAS, préqualifiée.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trente et un euros (31 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social au montant de trente et un mille euros (31.000 EUR), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à Saint-Dizier (F), demeurant 46, rue Glesener, L-1610 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. KULAS, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2013. Relation: RED/2013/2258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013180458/60.

(130219858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Luxembourg Capital Investment Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing.

R.C.S. Luxembourg B 152.175.

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LUXEMBOURG CAPITAL INVESTMENT ADVISORY", établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152175, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de "IKON S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 960 du 7 mai 2010,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1452 du 19 juin 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing, et modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version allemande:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg)."

version française:

"Le siège social est établi dans la commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent trente euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180081/62.

(130219569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Patentize CE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 182.608.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Didier Bernard LANNIEL, ingénieur, née le 19 août 1955 à St Denis (France), demeurant au 16, Grande Rue St Michel F-31400 Toulouse (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Patentize CE».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger

se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société a pour objets:

- L'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, et la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

- La consultance, la conception, le développement, la prestation de tous services et tout autre commerce quelconque, pour autant que ceux-ci ne soient pas spécialement réglementés par la loi.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs, et librement révocables par eux.

Le ou les gérants peut(vent) sous sa/leur responsabilité déléguer partie de ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du ou des gérant(s) suivant les modalités déterminées lors de leur nomination.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera d'exister soit entre les associés survivants, soit entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé dûment agréés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. En cas de dissolution de la société la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 12. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire:

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant Monsieur Didier LANNIEL, prénommé, et toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en nature par le prédit souscripteur moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) est dorénavant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Décisions de l'associé unique:

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- a) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- b) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Didier Bernard LANNIEL, prénommé, née le 19 août 1955 à St Denis (France), demeurant au 16, Grande Rue St Michel F-31400 Toulouse (France), lequel pourra engager et représenter la Société en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par sa signature.

- c) Le siège social est fixé au 21 rue Schiller L-3562 Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. LANNIEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12/11/2013. Relation: LAC/2013/51226. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013177111/100.

(130215239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Sedco Capital Global Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 168.687.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of "SEDCO CAPITAL GLOBAL FUNDS", a public limited liability company (société anonyme) in the form of an investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe), subjected to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, established and having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B, under number 168687 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, in replacement of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on Mai 2, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1343 of Mai 31, 2012.

The Extraordinary General Meeting was opened at 02:00 p.m. with Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., in the chair.

The Chairman appointed Mr. Bernd HAHN, Vice President, Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., as secretary.

The Extraordinary General Meeting elected Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, MultiConcept Fund Management S.A., as scrutineer.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. The names of the shareholders present at the Extraordinary General Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the members of the board of the Extraordinary General Meeting. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the Extraordinary General Meeting and by the undersigned notary and shall be attached in the same way to this document;

II. That the convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on September 20, 2013.

III. That the quorum of at least one half of the share capital of the Company is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and that the resolutions on agenda item 1 to 5 has to be passed by the affirmative vote of at least seventy-five percent (75%) of the votes validly cast at the Extraordinary General Meeting.

IV. That it appears from the attendance list, which shall remain attached to the present minutes to be filed therewith with the registration authorities, that from the 10,255,799 shares currently issued, representing the whole corporate capital, all 10,255,799 shares of the Company are present or represented at the Extraordinary General Meeting.

V. That one hundred percent (100%) of the share capital of the Company being present or represented at the present Extraordinary General Meeting, the Extraordinary General Meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda as follows:

Agenda

1. Amendment of the eleventh paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to provide that the decision of the board of directors of the Company (the "Board" or the "Directors") to liquidate a sub-fund will be published prior to the effective date of the liquidation and that in case of contribution to another class of shares, the publication will take place one month prior to the effective date of contribution;

2. Amendment of the third paragraph of Article 11 of the Articles in order to extend the definition of the term "US person";

3. Amendment of the third paragraph of Article 12 of the Articles in order to use the defined term "Redemption Price";

4. Amendment of Article 19 of the Articles in order to amend the corporate signature of the Company so that the Company will be bound by (i) the joint signature of any two sub-class S Directors or (ii) the joint signature of any non sub-class S Director together with the chairman of the Board or any two sub-class S Directors or (iii) by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board;

5. Insertion of a new paragraph in Article 28 of the Articles in order to allow the Company to proceed to a recall of distributions.

6. Approving the classification of the Directors as follows:

- Hasan S. ALJABRI: Sub-Class S Director;
- Paul TOULOUMBADJIAN: Sub-Class S Director;
- Yaser S. BINMAHFOUZ: Sub-Class S Director;
- Germain BIRGEN: Non-Sub-Class S Director;

After having duly deliberated on all items of the agenda, the Extraordinary General Meeting took the following resolutions and requested the undersigned notary to record as follows:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to amend the eleventh paragraph of article 6 of the Articles in order to provide that the decision of the board of directors of the Company (the "Board" or the "Directors") to liquidate a sub-fund will be published prior to the effective date of the liquidation and that in case of contribution to another class of shares, the publication will take place one month prior to the effective date of contribution.

Votes for: 100%

Abstentions:

Votes against:

Consequently the resolution is approved and paragraph 11 of article 6 of the Articles will henceforth have the following wording:

"The decision of the compulsory redemption, or of liquidation will be published by the Company prior to the effective date of the redemption or of liquidation, and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of, such redemption or liquidation and, in case of contribution to another Class of Shares, the publication will take place one month prior to the effective date of contribution and will contain information on the new Class of Shares. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Class concerned may continue to request redemption of their Shares subject to the charges as provided for in the Prospectus."

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to amend the third paragraph of article 11 of the Articles in order to extend the definition of the term “US person”.

Votes for: 100%

Abstentions:

Votes against:

Consequently the resolution is approved and paragraph 3 of article 11 of the Articles will henceforth have the following wording:

“Whenever used in these Articles, the term “U.S. person” shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the “1933 Act”) or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or any other law or regulation into force within the United States of America which defines the terms “U.S. person” and publicise this definition in the Prospectus. The Board shall define the word “U.S. person” on the basis of these provisions.”

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to amend the third paragraph of article 12 of the Articles in order to use the defined term “Redemption Price”.

Votes for: 100%

Abstentions:

Votes against:

Consequently the resolution is approved and paragraph 3 of article 12 of the Articles will henceforth have the following wording:

“The subscription and Redemption Price shall be rounded upwards and downwards respectively to the number of decimals as may be determined from time to time by the Board.”

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to amend article 19 of the Articles in order to amend the corporate signature of the Company, so that the Company will be bound by (i) the joint signature of any two sub-class S Directors or (ii) the joint signature of any non-sub-class S Director together with the chairman of the Board or any two sub-class S Directors or (iii) by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board.

Votes for: 100%

Abstentions:

Votes against:

Consequently the resolution is approved and article 19 of the Articles will henceforth have the following wording:

“The Company will be bound by (i) the joint signature of any two Sub-Class S Directors or (ii) the joint signature of any non-Sub-Class S Director together with the chairman of the Board or any two Sub-Class S Directors or (iii) by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board.”

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to insert a new paragraph in article 28 of the Articles, in fine, in order to allow the Company to proceed to a recall of distributions.

Votes for: 100%

Abstentions:

Votes against:

Consequently the resolution is approved and the new last paragraph of article 28 of the Articles will henceforth have the following wording:

“The Company reserves the right to recall distributions as further described in the Prospectus. Any Shareholder or former Shareholder that fails to return recalled distributions shall be deemed to be a Defaulting Shareholder or Defaulting Investor.”

Sixth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves the classification of the Directors as follows:

- Mr. Hasan S. ALJABRI: Sub-Class S Director;
- Mr. Paul TOULOUMBADJIAN: Sub-Class S Director;
- Mr. Yaser S. BINMAHFOUZ: Sub-Class S Director;

- Mr. Germain BIRGEN: Non-Sub-Class S Director.

Votes for: 100%

Abstentions:

Votes against:

Consequently the resolution is approved.

Closing of the extraordinary general meeting

There being no further business, the Extraordinary General Meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Extraordinary General Meeting, have been estimated at about one thousand three hundred Euros.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the Extraordinary General Meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: B. HAHN, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2013. LAC/2013/44977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013176214/157.

(130213500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**BEIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013179534/12.

(130219755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Paladino s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 5, um Bottermaart.

R.C.S. Luxembourg B 114.971.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Franco PALADINO, ouvrier, né à Rosselange (France) le 7 janvier 1958 (matricule 1958 01 07 217), demeurant à L-9255 Diekirch, 4, place de la Libération;

2. Madame Marcelle WAGNER, employée privée, née à Ettelbruck le 19 janvier 1960 (matricule 1960 01 19 284), demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare;

ici représentée par Monsieur Franco PALADINO, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Les comparants, agissant en qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré et ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée «PALADINO S.à r.l.», avec siège social à L-9070 Ettelbruck, 5, um Bottermaart, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 114.971 (matricule 2006 24 07 337)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1235 du 27 juin 2006;

II. Le capital social a été fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,00 EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Les associés représentant l'intégralité du capital social déclarent:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale depuis le mois de janvier 2012;

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, les parties comparantes prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

VI. Elles se désignent comme liquidateurs de la société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, elles assument irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII. L'actif restant éventuel sera attribué aux associés;

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actions et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée des associés.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 81 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Franco PALADINO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14631. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur *pd.* (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 décembre 2013

Référence de publication: 2013171723/56.

(130209282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

A&K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.766.

In the year two thousand and thirteenth, on the fourth of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of the société à responsabilité limitée A&K S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.766, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on February 28, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°360 of August 24, 1992.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary with residence in Luxembourg, dated December 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°923 of May 6, 2011.

The meeting begins with Mrs Sabine PERRIER, professionally residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sabine PERRIER, prenamed, with professional address in Luxembourg

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one million and five hundred thousand (1,500,000) shares of a par value of twenty US Dollar Cents (USD 0,20) each, representing the total capital of three hundred thousand (300,000.-) US Dollars, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the sole shareholder having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the meeting, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the accounting year of the statutory financial year from June 30th to December 31st, effective with the financial statements starting July 1st, 2013 and ending December 31st, 2013.

2. To amend Article 11 "Accounting Year" as follows: "The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year."

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

Sole resolution

The general meeting decides to change the accounting year of the statutory financial year from 30th of June to 31st of December, so that the financial year which begun on the 1st July 2013 shall end on 31st of December 2013, and that the following financial year shall begin on the 1st of January 2014 and shall end on the 31st December 2014.

As a consequence thereof, Article 11 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof and in faith of which, We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société à responsabilité limitée sous la dénomination de "A&K S.à r.l.", R.C.S Luxembourg B Numéro 39 766, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 28 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 360 du 24 août 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2010, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 923 du 6 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine PERRIER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sabine PERRIER, prénommée.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Cents de Dollar US (USD 0,20) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille (USD 300.000.-) dollars US sont dûment représentées à la présente

assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, l'associée unique ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de l'associée unique représentée, des membres du bureau et du notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la fin de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre avec pour effet que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

2. Modification de l'article 11 «Année Sociale» comme suit: «L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

3. Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de son exercice social du 30 juin au 31 décembre, de sorte que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2013 se terminera le 31 décembre 2013 et que l'exercice social suivant commencera le 1^{er} janvier 2014 se terminera le 31 décembre 2014.

En conséquence, l'article 11 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante, dans sa version Française:

« **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: S. Perrier, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2013. LAC/2013/55783. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173808/106.

(130212507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.230.980,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 137.470.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean-Luc Selignan, résidant professionnellement au 4 Square Lamartine, 75116 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2013,

2. - Monsieur Amaury Eloy, résidant professionnellement au 59, boulevard d'Auteuil, 92100 Boulogne Billancourt, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2013,

3. - Monsieur Dominique Japy, résidant au 7, rue Robert de Traz, 1206 Genève, Suisse, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2013,

4. - Monsieur Pierre Cazaux, résidant professionnellement Dragon Rouge, au 32, rue Pagès, 92153 Suresnes, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

5. - Monsieur Jérôme Ternynck, résidant professionnellement au 7, boulevard Flandrin, 75016 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 novembre 2013,

6. - Monsieur Bruno Berthon, résidant professionnellement au 27, avenue Moskowa, 78600 Maison Laffite, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2013,

7. - Monsieur Olivier Osty, résidant professionnellement au 52, avenue de Breteuil, 75007 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2013,

8. - Monsieur Pierre-Henri Mallez, résidant au 132, boulevard Saint Germain, 75006 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2013,

9. - Monsieur David Guillot, résidant professionnellement au 12, rue Maréchal Joffre, 78110 Le Vesinet, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

10. - Monsieur Jérôme Le Conte, résidant au 12, rue Duroc, 75007 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2013,

11. - Monsieur Grégoire Eloy, résidant au 6, rue de Braque, 75003 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2013,

12. - Monsieur Philippe Monnier, résidant au 12 avenue Georges Mandel, 75016 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2013,

13. - Monsieur Francis-Edouard Pollet, résidant à La ferme du Molinel 427, avenue de la Marne, 59700 Marcq-en-Baroeul, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

14. - Madame Murielle Madrona, résidant au 155, rue du conte des permissions, 01220 Divonne les Bains, France, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2013,

15. - Monsieur Benoît Clostre, résidant au 124, avenue Philippe Auguste, 75011 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2013,

16. - Monsieur Jean-Christophe Vidal, résidant professionnellement au 137 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

17. - Monsieur Gilles Berouard, résidant professionnellement à EURO RSCG - Dexpo 58 - Letenské Sady 1500, Prague 7, CZ-1700, République Tchèque, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

18. - Monsieur Edgard Brandt, résidant professionnellement à ICC 20, route de Pré-Bois, Case Postale 1812, CH-1215 Genève 15, Suisse, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

19. - Monsieur Vincent Fesquet, résidant au 2, rue Portalis, 75008 Paris, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2013,

20. - Monsieur Arnaud Mordacq, résidant professionnellement à Mordacq, Zone Industrielle BP 59, F-62921 Aire Sur La Lys, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

21. - Monsieur Nicolas Gaume, résidant au 8, avenue Diderot, F-94100 Saint Maur, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2013,

22. - Monsieur Gérard Sakakini, résidant au 79, rue Carnot, F-92300 Levallois Perret, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2013,

23. - Monsieur Nicolas Franck, résidant au 29, Avenue Hoche, 75008 Paris France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2013,

les procurations citées ci-avant, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants représentés, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les "Associés ") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «BA S.à.r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.470, constituée suivant acte notarié en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 1032 du 25 avril 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial n° 1993 en date du 17 août 2013.

II. Le capital social de la Société est d'un million deux cent trente mille neuf cent quatre-vingt euros (1.230.980,- EUR) représenté par huit mille soixante-douze (8.072) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (152,50 EUR) chacune.

III. Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les comptes annuels de la Société pour les exercices clôturés au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 et décident de reporter à nouveau le résultat de chaque exercice.

Deuxième résolution

Les Associés décident de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Amaury ELOY, demeurant professionnellement au 59, boulevard d'Auteuil, F-92100 Boulogne Billancourt.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cinquième résolution

Les Associés décident de donner décharge pleine et entière aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le représentant des comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant les présentes résolutions.

Signé: M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16169. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013174588/105.

(130213899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**RA Patrimoine, Société à responsabilité limitée,
(anc. com'sept patrimonial).**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.786.

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société S.E.D.I. Inc (Belize), une société régie par les lois du Belize, ayant son siège social au 1 Mapp Street, Belize City (Belize), inscrite au Belize Chamber of Commerce and Industry sous le numéro 71.382,

ici représentée par Ariane VANSIMPSEN, expert comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant est le seul associé de la société "com'sept patrimonial", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 742 du 15 mai 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 18 avril 2008, publié au dit Mémorial C, Numéro 1381 du 5 juin 2008, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.786.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation au sens le plus large et sous quelque forme que ce soit dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligatoires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Troisième résolution

Le comparant décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «com'sept patrimonial» en «RA Patrimoine».

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de RA Patrimoine.

"Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 43920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171927/56.

(130210309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

ProLogis Czech Republic III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.910.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in Luxembourg under the number B 85981, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic III S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 6th of December 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 502 of 29th of March 2002, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50.000.-) represented by fifty (50) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance VI S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85981, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic III S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 6 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 502 du 29 mars 2002, (la («Société»)),.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) représenté par cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance VI S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56699. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177129/92.

(130216362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

SPRL Freddy Lodomez Constructions, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, 44, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.293.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180447/9.

(130219518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Ribadouro Finance Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 172.131.

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Ribadouro Finance Luxembourg S.C.A.», avec siège social au 4 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B172.131, constituée selon acte notarié de Maître Gérard LECUIT, le 5 octobre 2012, et tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2810, en date du 20 novembre 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Emmanuelle FRATER, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

La présidente désigne comme secrétaire Raymond THILL, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle FRATTER, susmentionnée.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, une fois signées «ne varietur» par les comparants, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrée avec l'acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur RIBADOURO S.à.r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée et ayant son siège au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.020, dûment représentée par Monsieur Abel DE LACERDA BOTELHO, son gérant unique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «loi»).

L'Assemblée décide que le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans autorisation spéciale de l'assemblée même au cas où elle est normalement requise par la loi.

L'Assemblée décide que le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires(s) une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à mille trois cents Euros (EUR 1.300-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Signé: E. Frater R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. LAC/2013/56651. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179154/63.

(130218294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67912 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179470/10.

(130219298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Ener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.357.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENER S.A., ayant son siège social à L-5401 Ahn, 5, route du Vin, inscrite sous le numéro B 145357 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 766, du 8 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Edith REUTER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société à L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers et de modifier l'article 2, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. REUTER, L. FELICETTI, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. Relation: REM/2013/2195. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013180593/44.

(130220105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67913 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179472/10.

(130219334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

ProLogis Netherlands IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.313.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance S. à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 70.892, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Netherlands IX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 2nd April 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 475 of 22nd Juni 1999 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notary deed on 27th December 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 676 of 25th August 2001;

- that the share capital of the Company is fixed at two million eight hundred thousand Euros (EUR 2,800,000.-) represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 9th December 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 9th December 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Finance S. à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.892, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630 elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Netherlands IX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 2 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 22 juin 1999 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 25 août 2001;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 9 décembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 9 décembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56703. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177133/101.

(130216359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Blaser et Schott Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 134.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/12/2013.

Référence de publication: 2013179546/10.

(130219433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Compagnie Financière de Capellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.708.

L'an deux mille treize, vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Compagnie Financière de Capellen S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89F, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous numéro 162.708, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2345 du 1 octobre 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 octobre 2012, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3093 du 16 décembre 2011, (ci-après la «société»)

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme GRANDIDIER, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent NICOLAY, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société vers L-1882 Luxembourg, 12c, Impasse Guillaume Kroll et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

2. Divers

B) Que les associés présents ou représentés, le mandataire des associés représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les associés, le mandataire des associés représentés et le bureau, et lesdites procurations paraphées, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

C) Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les associés présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

D) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1882 Luxembourg, 12c, Impasse Guillaume Kroll et modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Jérôme GRANDIDIER, Vincent NICOLAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2013. Relation GRE/2013/4819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173956/56.

(130212154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Capon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.070.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 31 décembre 2013

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la société, tenue à Luxembourg le 31 décembre 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Depireux, Monsieur Laurent Weis et Monsieur Adrien Rolle de leur fonction d'administrateur.

- L'actionnaire unique décide de nommer:

* Monsieur Marc Koeune, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

* Monsieur Denis Brever, né le 2 janvier 1983 à Malmedy (Belgique) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

* Madame Nicole Thommes, née le 28 octobre 1961 à Arlon (Belgique) et domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

* Monsieur Jean-Yves Nicolas, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm (Belgique) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Aux fonctions d'administrateurs de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019

- L'actionnaire unique décide de transférer le siège de la société à Luxembourg à l'adresse suivant: 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Benoît de Froidmont de sa fonction de commissaire aux comptes

- L'actionnaire unique décide de nommer CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L. B79.327 ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014002866/34.

(140002351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

EPPS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 146.195.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Norbert Antoine Maximilien Jules PRÜM, ingénieur, né le 24 février 1945 à Léopoldville (COD), résidant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers, Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à 9, Rabatt, L-6475 Echternach en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant (ci-après l'«Associé Unique»), a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Que la société à responsabilité limitée EPPS, ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 195 (NIN 2009 2412 017), a été constituée suivant acte reçu en date du 9 avril 2009 par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1145 du 10 juin 2009 (la «Société»).

II. - Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) chacune.

III. - Que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et agit pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la Société.

IV. - Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

V. - Que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

VI. - Que l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

VII. - Que décharge pleine et entière est donnée au Gérant de la Société en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

VIII. - Que les livres et les documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la Société à 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179723/48.

(130219250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

ProLogis Poland L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.985.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance XII S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132.406, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland L S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 29^h April 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 960 of 29th September 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance XII S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 november 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance XII S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132406, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630 elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland L S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 960 du 29 septembre 2005 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance XII S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56683. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177135/96.

(130216219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Les statuts coordonnés au 16/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013179678/12.

(130219724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

ProLogis Belgium V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.409.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Superholding III B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 56652585, duly represented by its sole managing director Prologis Directorship II B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 34222217, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as managing director of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Belgium V S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 19th June 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 809 of 2nd August 2003 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen (15) shares with a par value of one Thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that Prologis Superholding III BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis Superholding III BV, une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 56652585, représentée par son gérant unique Prologis Directorship II B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34222217, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature,

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Belgium V S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 19 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 2 août 2003 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze (15) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Superholding III BV Holding précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56717. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178127/99.

(130217587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Steffen Production Differdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.405.

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STEFFEN PRODUCTION DIFFERDANGE S.A.», établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 258 du 8 février 2011, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157405.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Monsieur Frank STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel PARUCCINI, employé privé, demeurant professionnellement à Steinfort.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Tom STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon;

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la société d'un montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) sans création ni émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), sans création ni émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) à MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Ledit montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) est entièrement à la disposition de la société moyennant un versement en numéraire par les actionnaires actuels.

La preuve de l'augmentation de capital au montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), représenté par CENT (100) actions, chacune d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-), entièrement libérées.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à 1.500.- €.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: STEFFEN F, PARUCCINI, STEFFEN T., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/12/2013. Relation: EAC/2013/15937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20/12/2013.

Référence de publication: 2013180452/62.

(130219725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Aquarius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.402.

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUARIUS INTERNATIONAL S.A., une société ayant son siège social au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 139.402, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 4 juin 2008 publié au Mémorial C n°1655 du 4 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que 310 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

13521

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Madame Marianne GOEBEL, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: GOEBEL, GIOVANNI, PRALONG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/12/2013. Relation: EAC/2013/16130. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20/12/2013.

Référence de publication: 2013179481/49.

(130219726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Interpal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 106.363.

L'an deux mil treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERPAL S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 106.363), ayant son siège social à Luxembourg, 12 rue Jean l'Aveugle L-1148, constituée suivant acte reçu en date du 23 février 2005 par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 juin 2005 sous le numéro 622, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1612 du 5 juillet 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. - Mise en liquidation de la société.
2. - Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: Monsieur Karim REZIOUK, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56803. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180870/60.

(130220958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

BVW Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.657.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herrn Laurent Schummer, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, handelnd im Namen von Union Investment Institutional Property GmbH, mit Sitz in Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter HRB 114835, handelnd für Rechnung des Immobilien-Spezial-Sondervermögend „VGV Immobilien Fonds I“,

aufgrund einer Vollmacht welche am 22. November 2013 erteilt wurden, und welche einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 2. Dezember 2013 beigelegt blieb, welche einregistriert wurde in Luxemburg, am 3. Dezember 2013, Actes Civils, Nummer LAC/2013/54874.

Die Erschienene erklärte dass, laut einer Urkunde über eine außerordentliche Aktionärsversammlung aufgenommen in deutscher Sprache, durch die unterzeichnende Notarin am 2. Dezember 2013, einregistriert in Luxemburg am 3. Dezember 2013 unter Nummer LAC/2010/54874, hinterlegt im Handelsregister in Luxemburg am 9. Dezember 2013, unter folgender Referenz L130208132 und dort eingetragen unter der Nummer B 70.657, noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht, irrtümlicher Weise unter dem sechsten Beschluss, „Artikel 5.- Kapital der Gesellschaft“ in ein Fehler unterlaufen ist.

Der Erschienene berichtigt hiermit:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** In der deutschen Fassung soll richtigerweise wie folgt lauten:

„Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf dreißigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) und ist in 1250 Aktien ohne Nennwert eingeteilt. Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49 2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung.“

Der Erschienene beantragt diese Berichtigung bei dem Firmenregister sowie in den Koordinierten Statuten einzutragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Schummer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57564. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179558/42.

(130219031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Ener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013179719/12.

(130220107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

ProLogis European Finance XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.588.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Holdings XIX S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 141.590,

duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630,

itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

I.- The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that ProLogis European Holdings XIX S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of “ProLogis European Finance XIX S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, that has been incorporated under the name of “ProLogis France CXVIII S.à r.l.”, by a notarial deed on September 05th, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2420 of October 03rd, 2008. The Company’s articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on December 02nd, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 410 of February 25th, 2010;

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 21 of the articles, concerning the possibility to distribute interim dividends.
2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 21 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
 3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
 4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”.
- Their being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Holdings XIX S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.590,

représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630,

elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

I.- Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter: que la société ProLogis European Holdings XIX S.à r.l., prénommée, est actuellement le seul associé de la société “ProLogis European Finance XIX S.à r.l.”, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, qui a été constituée sous la dénomination de “ProLogis France CXVIII S.à r.l.”, suivant acte notarié du 05 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2420 de 03 octobre 2008 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 02 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410 du 25 février 2010.

II.- La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'article 21 des Statuts, concernant la possibilité de la distribution des acomptes sur dividendes;
2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 21 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56743. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179096/100.

(130218158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Snaell Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 15, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.770.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünften Tag im Monat Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Martti Erik SNÄLL, Bankfachmann, MSc, geboren in Helsinki (Finnland), am 17. September 1979, wohnhaft in L-1947 Luxembourg, 15, rue Joseph Leydenbach.

Der Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "SNAELL Capital SARL".

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Import und der Vertrieb von sowohl Sport Medien als auch Sport- und Freizeitartikeln aller Art.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in fünfundzwanzig (25) Geschäftsanteile zu je fünfhundert Euro (EUR 500,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfälle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungs unfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abge schlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Alle fünfundzwanzig (25) Anteile wurden von Herrn Martti Erik SNÄLL, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herrn Martti Erik SNÄLL, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

Er kann Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-1947 Luxembourg, 15, rue Joseph Leydenbach.

Der Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Kompargent ausdrücklich anerkennt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Martti Erik Snäll, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/57075. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180428/103.

(130219061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alymere Investments S.à r.l.).**

Capital social: GBP 3.236.280,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Aquitaine Investments Limited, an exempted limited company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands and having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, here represented by Me Virginie STALDER-PATIRAS, avocat a la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 4 December 2013.

2) Alymere Investments Two Limited, an exempted limited company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands and having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom

here represented by Me Virginie STALDER-PATIRAS, pre-named, by virtue of proxy given under private seal on 4 December 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Alymere Investments S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.462, which has been incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 March 2007 and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) were published in the

Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 965 dated 24 May 2007. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 6 August 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2623 dated 22 October 2013.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to change the corporate name of the Company from "Alymere Investments S.à r.l." into "Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to subsequently amend article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The denomination of the Company is "Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred fifty (EUR 1,250).-Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de décembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Aquitaine Investments Limited, une société exemptée à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands et son principal lieu d'activité au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

ici représentée par Maître Virginie STALDER-PATIRAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 4 décembre 2013.

2) Alymere Investments Two Limited, une société exemptée à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands et son principal lieu d'activité au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

ici représentée par Maître Virginie STALDER-PATIRAS, pre-qualifiée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 4 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") d'une société à responsabilité limitée "Alymere Investments S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 mars 2007, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 24 mai 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 6 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2623 du 22 octobre 2013.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "Alymere Investments S.à r.l." en "Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La dénomination de la société est "Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l."

Coûts et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. STALDER-PATIRAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013 LAC/2013/56267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175334/105.

(130214461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Presse du Levant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 22, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.434.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dixième jour du mois de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Olga LOPES, gérante-remplaçante, née à Sarreguemines (France), le 16 mai 1975, demeurant à L-5360 Schrassig, 27, rue d'Oetrange, «l'Associé Unique».

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société à responsabilité limitée Presse du Levant S.à r.l., ayant son siège social à L-8310 Capellen, 22, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1810 en date du 3 septembre 2010, RCS Luxembourg B numéro 154.434 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des parts dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre et que décharge pleine et entière est donnée au gérant en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7 - que l'Associé Unique nommé en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Norbert EBSEN, comptable, né à Grevenmacher le 05 mars 1969, demeurant professionnellement à L-6791 Grevenmacher, 10, rue de Thionville et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Norbert EBSEN, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-5360 Schrassig, 27, rue d'Oetrange. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olga Lopes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2013. LAC / 2013 / 57091. Reçu 75,-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179127/57.

(130218242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

ProLogis Poland LXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.552.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance XII S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132.406, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notary deed dated on 12th January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 752 of 13th April 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance XII S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 november 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance XII S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132406, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752 du 13 avril 2006 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000.-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance XII S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

13532

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56693. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177142/96.

(130216367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Grand-Rue Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mw Property Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 166.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013179832/12.

(130219759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Capital Life Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 180.853.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Capital Life Securities S.A., a société anonyme, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6b, route de Treves, L-2633 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 180.853, incorporated pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on October 2nd, 2013, published on November 22nd, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1494, whose articles of association having not been amended since then (the "Company").

The meeting is opened by M. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as chairman,

who appoints as secretary, M. Raymond Thill, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting appoints Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that the shareholder represented and the number of shares held by it are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the proxy-holder of the shareholder represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and the shareholder represented declares that it has had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notice was necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of Article 3, paragraph 5 of the Company's Articles of Association, to state that:

"In case where any fees, costs, or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of all Compartments, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company to be allocated or apportioned between all the Compartments.";

2. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend Article 3, paragraph 5 of the Company's Articles of Association, to state that:

"In case where any fees, costs, or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of all Compartments, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company to be allocated or apportioned between all the Compartments.";

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil treize, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu l'assemblée générale extraordinaire de la société Capital Life Securities S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trêves, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 180853, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, le 2 octobre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2949, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, résidant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, résidant professionnellement à la même adresse.

L'assemble ainsi constituée, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'associé de la Société représenté et le nombre d'actions détenues par lui est indiqué sur la liste de présence annexée au présent acte (avec les procurations) signée par le mandataire du comparant et par le bureau de l'assemblée.

La procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité du capital social est valablement représentée et l'actionnaire représenté déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour antérieurement à l'assemblée, et qu'ainsi aucune convocation n'était nécessaire.

III. Que la présente assemblée est valablement constituée et peut par conséquent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3, 5e alinéa des Statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Au cas ou des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront alloués aux ou divisés entre tous les Compartiments.»

2. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée, représentant tout le capital social, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3, 5e alinéa des Statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Au cas ou des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront alloués aux ou divisés entre tous les Compartiments.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction en anglais et que la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, signe ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, R. Thill, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55785. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175456/104.

(130214502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Cabarez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.237.

Les statuts coordonnés au 10 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013179563/11.

(130219801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Onyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.045.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seize décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Flora GIBERT demeurant professionnellement 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, "le mandataire", agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur DIEUDONNE, demeurant au 297, rue de la Mogere, F-34000 Montpellier, "le mandant,"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ONYX S.A.", ayant son siège social au 38 avenue X septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83045, a été constituée suivant acte reçu le 26 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 51 du 10 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme "ONYX S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à 31.500 (trente et un mille cinq cent) euro, représenté par 3150 (trois mille cent cinquante) actions de 10 (dix) euro.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ONYX S.A."

V.- Que son mandant approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

VI.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58059. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013180219/43.

(130219275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Brasserie Chemin de Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.583.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur João Alberto ESTEVES FERNANDES DO COUTO, ouvrier, né à Viana do Castelo (Portugal), le 22 mai 1965, demeurant au 53, rue de Hellange, L-3487 Dudelange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé (l'«Associé») de la société «BRASSERIE CHEMIN DE FER S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3440 Dudelange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74 583 et

constituée originellement sous la dénomination de «HOSTELLERIE LA CHEMINEE S.à r.l.» suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 17 juin 2000, sous le numéro 431 et page 20646;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 12 janvier 2009, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial, le 27 mars 2009, sous le numéro 664 et page 31865;

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12'394,68 EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-TROIS virgule QUATRE-VINGT-QUATORZE SOIXANTE-HUIT EUROS (123,9468 EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à une cession de parts sociales dressée sous seing privé à la date du 26 novembre 2013, lui (l'Associé) est devenu associé unique et par conséquent propriétaire unique de toutes les cent (100) parts sociales de la Société; la preuve de cette cession de part sociale sous seing privé en date du 26 novembre 2013, a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Que l'Associé déclare expressément que la Société a cessé définitivement toute activité commerciale depuis le 31 décembre 2012;

6.- Dès lors l'Associé prémentionné déclare dissoudre ladite Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2012;

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique, de la Société pour l'exercice dudit mandat jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 53, rue de Hellange, L-3487 Dudelange.

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.A. ESTEVES FERNANDES DO COUTO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16270. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013178560/53.

(130218974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

CASA International, LLC Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 129.232.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 9 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013179591/13.

(130219735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Conversant Intellectual Property Management Inc. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,

(anc. MOSAID Technologies Incorporated - Luxembourg Branch).

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.765.

EXTRAIT

La Succursale prend acte du changement de dénomination de sa société mère «MOSAID Technologies Incorporated» en «Conversant Intellectual Property Management Inc.» (La Société) et ce depuis le 1^{er} janvier 2014.

De plus, la Société a décidé lors des résolutions prises en date du 1^{er} janvier 2014 de changer la dénomination de la Succursale en «Conversant Intellectual Property Management Inc. - Luxembourg Branch» avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2014002471/17.

(140001252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.
